

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE JARZÉ VILLAGES DU 13 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, le treize du mois de janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, CHAPON, JOUSSAUME, ROUTIER, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, GOBEREAU, MONTANÉ, SAINTY, BEAUDOIN JP, EDIN, de la PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, TOUPLAIN, GUILLEUX, QUELEN, TUFFIER, LEGRAND, PRAIZELIN, BELLARD, LERAY, LINARD, PORTIER, COYEAUD, de ROCHEBOUËT, LAIR, BEAUDOIN P.

**Absents excusés :** Mr DINAND Fabrice

Mr GOURDON Yves donne pouvoir à Mr de la PERRAUDIERE Bernard

**Absents :**

Mme GODOT Jocelyne  
Mme RUQUIER Anne-Laure  
Mme LORION Isabelle  
Mme LANDAIS Arlette  
Mme BENESTEAU Clarisse  
Mme GOISLARD Véronique  
Mr CONSTANT Frédéric  
Mr LEMEUNIER Grégory  
Mme RAIMBAULT Emmanuelle  
Mme VIERON Sandrine  
Mr MABIT Raymond  
Mr LEMAI Sébastien  
Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 07/01/2020

Affichage : 16/01/2020

**Secrétaire de séance :** Mme BEAUDOIN Pauline

**Observations sur le dernier compte-rendu :** Néant

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :*

*- Devis de l'entreprise BIARD ROY d'un montant de 1 630 € HT pour la fourniture et la pose de deux parafoudres type 1 et 2 sur l'église de LUE-EN-BAUGEOIS.*

- Proposition des assurances GROUPAMA pour une assurance « Dommages ouvrage » concernant la construction des vestiaires du stade pour un coût de 4 000 € HT soit 4 365.90 € TTC.

## **1 – FINANCES - OUVERTURE DE CREDIT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

COMPTE	Objet de la dépense	MONTANT
2132 non affecté	Travaux sanitaires SDF Lué	9 750 €

**Décision du Conseil Municipal :** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **2 – PERSONNEL COMMUNAL**

### **2-1 Création de postes suite aux avancements de grade**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des missions assurées et des avancements de grade, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'emplois de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe et d'Adjoint techniques territoriaux principaux 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions administratives, scolaires, périscolaires et techniques.

Les anciens emplois correspondant aux anciens grades détenus par les agents sont supprimés.

Filière	Grade	Création	ETP	Date de Création	
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0.80	15/01/2020	1 poste de rédacteur supprimé au 15/01/2020
MEDICO-SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0.97	15/01/2020	1 poste d'Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe supprimé au 15/01/2020

TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	23/06/2020	1 poste d'Adjoint technique territorial supprimé au 23/06/2020
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	1.82	15/01/2020	2 postes d'Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe supprimés au 15/01/2020

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget 2020.

**Décision du Conseil Municipal :** Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## 2-2 Création d'un poste d'Attaché Territorial

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu des besoins, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

### Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

1 - La création d'un emploi d'Attaché Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : ... (Définir la nature des fonctions)

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 (*pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984*).

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Décision du Conseil Municipal :** A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

### **3 – DEVIS**

#### **3-1 Eco pâturage**

Monsieur Jean-Albert MARCHAISON présente le devis de la société EDELWEISS pour la mise à disposition d'un troupeau de 5 à 7 moutons, pour une durée de 3 ans pour un coût de 1 008 € annuel.

**Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

#### **3-2 Participation à la Deuxième édition de « Par-delà les Villages »**

Madame le Maire informe que l'Office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe (OTALS) propose d'associer la commune déléguée de Chaumont d'Anjou à la deuxième édition de l'évènement « Par-delà les Villages » avec les communes de Corzé, Cornillé et Cheffes.

L'objectif étant de proposer des soirées festives composées de projections lumineuses monumentales, concerts, théâtre et expositions tout en valorisant le patrimoine et en lien avec l'histoire locale.

Cette participation consisterait à organiser 5 soirées (le jeudi entre le 7 juillet et le 27 août 2020), avec une participation communale de 700 € par soirée.

**Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.**

### **4 – INFORMATIONS DIVERSES**

#### **❖ Présentation d'une étude sur l'évolution des centres-bourgs**

Madame Sylvie Heuveline et Monsieur Marc BERARDI présentent le diaporama des étudiants de l'école d'architecture de Nantes restituant leur travail de diagnostic-enjeux au sujet de l'évolution de la structure et des usages des centres-bourgs de Jarzé, Lézigné et Marcé.

#### **❖ Dates à retenir**

- Lundi 20 janvier 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de Beauvau : réunion de préparation du compte administratif 2019
- Assemblée générale des Donneurs de sang le vendredi 31 janvier 2020 à 20h30 dans la salle annexe de la salle des fêtes de Jarzé
- Inauguration du Centre Culturel le 8 février 2020 à 11h00
- Lundi 2 mars 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de Lué-en-Baugeois : réunion de préparation du budget 2020

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le 10 février 2020**